

Fiche COVOITURAGE du QUOTIDIEN

Mov'ici

TYPE ET NOM DE LA MESURE

Service numérique régional de covoiturage – MOV'ICI

OBJECTIFS DE LA MESURE

Faciliter le covoiturage pour les déplacements du quotidien sur l'ensemble du territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MESURE

MOV'ICI est un service numérique de covoiturage dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la maîtrise d'œuvre et l'exploitation ont été confiées à Mobicoop, qui développe sa solution en open source.

MOV'ICI a pour objectif de permettre le covoiturage pour des déplacements du quotidien sur l'ensemble du territoire régional : domicile-travail, études, loisirs, santé notamment.

Ce service permet de mettre en relation des covoitureurs via une plateforme internet ou une application mobile, sans frais de commission. Il regroupe l'offre et la demande de covoiturage à l'échelle de toute la région.

La mise en relation peut être planifiée à l'avance, ou instantanée en utilisant l'application (covoiturage dynamique).

MOV'ICI propose gratuitement la création de communautés de covoitureurs en ligne (environ 150 actives) qui permettent aux covoitureurs d'effectuer des trajets avec des personnes partageant les mêmes intérêts : entreprises, zones d'activités (ZA), campus, universités, habitants d'un même territoire.

Les organisateurs d'évènements culturels ou sportifs ont aussi la possibilité d'utiliser la plateforme pour faciliter le covoiturage de leurs publics.

Le défraiement des conducteurs par les passagers peut être réalisé via un porte-monnaie électronique.

MOV'ICI permet d'obtenir des justificatifs des trajets réalisés (certification). Ceci permet notamment aux employeurs et collectivités de mettre en place des incitations au covoiturage, comme le programme de fidélité mis en place par la Région et basé sur la capitalisation de points de covoiturage comptabilisés par l'application.

MOV'ICI est par ailleurs connecté au Registre national de preuve de covoiturage.

MOV'ICI est interopérable avec d'autres plateformes de covoiturage ou systèmes d'information multimodaux en service sur le territoire régional grâce à un protocole d'interopérabilité (RDEX) des bases de données de covoitureurs.

Cela permet aux inscrits d'accéder à toutes les offres de covoiturage proposées par les plateformes partenaires et réciproquement.

Une nouvelle version de MOV'ICI (site internet et application) sera disponible en septembre 2020. Elle propose un algorithme de recherche plus performant et une plus grande rapidité dans les requêtes. Le parcours usager et l'ergonomie du service et l'accessibilité ont également été améliorés.

Parmi les nouveaux modules qui devraient être développés : un lien renforcé avec les dispositifs de ligne de covoiturage, ainsi qu'avec l'autopartage, ou encore du covoiturage solidaire.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Coût de développement et gestion du service (plateforme internet et application mobile) :

245 000 € pour 3 ans.

MOV'ICI fédère une communauté de plus de 100 000 covoitureurs potentiels en 2020 en comptant les usagers des plateformes partenaires, dont 60 000 inscrits sur MOV'ICI.

En moyenne, plus de 550 inscrits par mois et plus de 20 inscrits par jour.

Fin décembre 2019, 389 441 trajets ont été publiés depuis le lancement de la plateforme en 2016 et 148 600 trajets publiés sur l'année 2019.

Fin décembre 2019, 639 185 mise en relation depuis le lancement de la plateforme en 2016 et 298 666 sur l'année 2019.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/311/23-mov-ici-l-application-gratuite-pour-covoiturer-sur-son-trajet-quotidien.htm>

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

<https://pro.mobicoop.fr/interview-projet-movici-la-preuve-de-covoiturage-pour-les-entreprises-et-les-salaries/>

<https://youtu.be/ALAutTya024>

CONTACTS

Morgane Testard, Région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée de mission nouvelles mobilités,
morgane.testard@auvergnerhonealpes.fr

MÉTADONNÉES

Fiche rédigée par David Delcampe, directeur d'études au Cerema sud-ouest, david.delcampe@cerema.fr

Mise à jour le 29/06/2020 compte tenu de la relecture de Madame Testard